

En ce qui concerne la conversion au charbon, il existe un avantage économique considérable à délaissier graduellement le pétrole importé. D'ailleurs, cet avantage compense largement les coûts qu'entraîneraient les efforts visant à réduire au minimum, dans toute la mesure du possible, les dommages à l'environnement qu'entraîne ce changement.

Toute inaction
conduira au
désastre

De ceci, il ressort clairement que nous sommes en présence d'un phénomène qui ne disparaîtra pas de lui-même. Les réalités de l'offre et de la demande énergétiques font que, même aux niveaux d'émission actuels, la situation ne fera que se détériorer davantage. Avec l'expansion, dans les deux pays, de la production d'énergie à partir de la houille, une inaction prolongée entraînera des conséquences désastreuses. Pourtant, même la technologie qui nous permet de nous accommoder d'une consommation accrue de charbon à des niveaux d'émission beaucoup plus bas ne pourra nous faire éviter le désastre à moins que nous ne soyons convaincus de la nécessité d'appliquer la règle de droit, de manière à éliminer le problème résultant de l'inéquité de la répartition actuelle des coûts engendrés par les pluies acides, et à combattre les dommages causés par ce phénomène au Canada et aux États-Unis.

On pourrait évidemment soutenir que les législateurs n'agiront qu'en réaction aux préoccupations exprimées par leurs mandants et que, si le problème des pluies acides soulève de vives inquiétudes au Canada, on ne lui accorde, somme toute, qu'une importance secondaire aux États-Unis. Mais ce point de vue ne tient pas compte de certaines réalités très présentes et fait fi de la nature de nos relations traditionnelles.

D'abord, les reportages accrus et la tenue de conférences comme celle-ci sont un signe évident d'un intérêt de plus en plus marqué aux États-Unis. Cela me semble refléter une prise de conscience de plus en plus grande de la possibilité de dommages environnementaux considérables aux États-Unis, entre autres en Nouvelle-Angleterre, dans le centre-nord du pays, dans certaines parties de la région des Rocheuses et des Appalaches. Ainsi donc, si le phénomène des précipitations acides n'a pas reçu à ce jour autant d'attention aux États-Unis qu'au Canada, les Américains vigilants et clairvoyants semblent néanmoins tenir compte des signes avant-coureurs.

J'estime en outre que les législateurs américains ne dérogeront pas aux méthodes utilisées de longue date par les deux pays pour résoudre leurs problèmes communs. Le Canada et les États-Unis règlent depuis des années leurs problèmes environnementaux de manière efficace et équitable tout en accordant toute l'attention voulue au respect du droit international et des responsabilités qu'il entraîne. L'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs est un exemple particulièrement éloquent de la coopération dont les deux pays ont fait preuve pour régler efficacement un problème de pollution d'envergure.

Les mesures
législatives

Mais les pluies acides représentent un sérieux problème bilatéral, parce que les Canadiens estiment que tout nouveau retard apporté à l'adoption de mesures en vue de combattre cette menace croissante peut entraîner des dommages additionnels incalculables. De tels retards répugneraient particulièrement aux Canadiens s'ils n'étaient le fait que d'intérêts acquis limités. Mais il est clair qu'il est maintenant impératif d'adopter des mesures législatives si l'on veut éviter d'autres dommages.